

DECRET N° 2001-148 /PR
portant approbation du plan des mesures d'urgence
à l'aéroport de Lomé/Tokoin.

04 JUL 2001
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche ;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 07 décembre 1944, à laquelle le Togo a adhéré le 18 mai 1965 ;

Vu l'annexe 14 à la Convention de Chicago relative aux aérodromes ;

Vu le Décret n° 97-212/PR du 22 octobre 1997 relatif à la sûreté de l'aviation civile ;

Vu le Décret n° 2000-079/PR du 08 octobre 2000 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2001-132/PR du 22 mai 2001 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le Plan des mesures d'Urgence applicable sur l'aéroport international de Lomé-Tokoin annexé au présent décret.

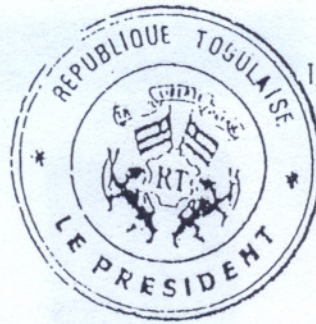
ARTICLE 2 : Les services mentionnés dans le plan, apportent leur concours pour sa réalisation.

ARTICLE 3 : Le ministre chargé des transports assure le suivi et la mise à jour du Plan des Mesures d'Urgence.

Général AMEGRHO

ARTICLE 4 : Le Premier ministre, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice chargé de la Promotion de la Démocratie et de l'Etat de Droit, le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche et le Ministre de la Santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise./

Fait à Lomé, le 04 JUIL. 2001



Le Président de la République

SIGNE

Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre

SIGNE

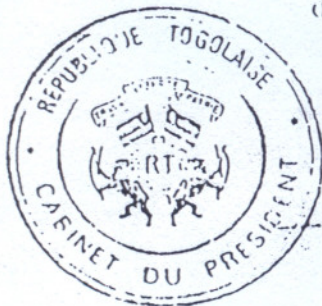
Agbéyomé Messan KODJO

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du Développement de la Zone Franche

SIGNE

Dama DRAMANI

Pour ampliation
le Directeur de cabinet
du Président de la République



Gbégnon AMEGBOH